



**MISE EN CONCURRENCE  
MISE A NIVEAU NORMATIVE SSI ATELIERS  
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Date limite de remise des offres : 03/10/2016 à 16h**

Contact pour visite : **06 17 35 66 75**

Suivi administratif et financier : Service financier INJS

[ethomas-poure@injs-paris.fr](mailto:ethomas-poure@injs-paris.fr)

**Documents de consultation :**

- Cahier des clauses techniques particulières,
- Cahier des charges fonctionnel
- Attestation de visite
- Le présent document de consultation

L'offre devra être présentée sous forme de devis détaillé. Les variantes et options demandées devront être facilement identifiables.

**Une visite des lieux est impérative** avant la remise de l'offre. Les candidats devront joindre l'attestation de visite fournie au dossier de candidature.

Prendre contact au : **06 17 35 66 75**

**Les questions relatives à la réalisation des travaux devront être adressées à :**

[frederic.margnoux@befsia.fr](mailto:frederic.margnoux@befsia.fr) et [TNOYELLE@injs-paris.fr](mailto:TNOYELLE@injs-paris.fr)

**Dépôt des candidatures :**

Par mail :

[ethomas-poure@injs-paris.fr](mailto:ethomas-poure@injs-paris.fr)

Courrier ou dépôt physique à l'accueil de l'INJS de 8h à 18h :

INJS

Service Financier

254, rue Saint JACQUES

75005 PARIS 5<sup>ème</sup>

**Liste des pièces à fournir à l'appui du dossier de candidature :**

RIB et KBIS

Attestations d'assurances

**Critères d'attribution : mémoire technique (50%) et prix le plus bas (50%).**

Publication de l'avis d'attribution prévue le 03/10/2016 (site INJS)

### **Calendrier projet :**

Le projet devra se réaliser sur un calendrier très restreint :

- Dépôt des dossiers de candidatures au plus tard le 03/10/2016 à 16h00
- Notification aux entreprises le 07/10/2016
- Semaine 41 & 42 (10 jours) : approvisionnement matériels et études d'exécution
- Semaine 42, 43 & 44 (du mercredi 19/10 au mercredi 02/11) : réalisation
- Réception le mercredi 02/11/2016 (reprise des cours le lendemain)

Nous attirons l'attention des candidats sur les délais particulièrement réduits : l'établissement accueillant des élèves dès le 03 novembre, les travaux devront impérativement être terminés avant cette date, sous peine d'application des pénalités de retard prévues à l'article 20 du CCAG-travaux. L'approvisionnement devra donc être fait en conséquence, et les équipes sur place en nombre suffisant.

### **Mémoire technique :**

Les entreprises soumissionnaires devront réaliser un mémoire technique comprenant :

- Présentation de la société,
- Son approche technique du projet,
- Sa proposition d'organisation de chantier,
- L'équipe dédiée, nombre d'intervenants et qualifications (CV des intervenants),
- Planning d'intervention sur la période du 19/10 au 02/11,

### **Offre commerciale :**

- Fiches techniques des matériels proposés à l'installation,
- DPGF détaillé (modèle joint au devis).